

Le Conseil fédéral se renouvelle mais ne se réforme pas : et si une femme succédait à Pascal Couchepin?

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1828

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Conseil fédéral se renouvelle mais ne se réforme pas *Et si une femme succédait à Pascal Couchepin?*

Yvette Jaggi (14 juin 2009)

38 ans après la première votation fédérale à laquelle les femmes ont pu participer, 28 ans après l'adoption de l'article constitutionnel sur l'égalité des droits, 18 ans jour pour jour après la «*grève fuchsia*», l'éventualité d'une majorité de femmes au Conseil fédéral se fait actuelle.

Les méchantes langues ne manqueront pas d'insinuer qu'une seconde genevoise ferait une quatrième de trop. Ou qu'une conseillère fédérale en plus pourrait confirmer que l'exécutif dispose en réalité de pouvoirs en moins, réduits par son propre affaiblissement.

Les beaux esprits tactiques verront dans cette éventualité

inattendue l'opportunité de relancer par la forme – le nombre de ministres – la question de fond, à savoir l'indispensable réforme du gouvernement. Et si le Conseil fédéral passait à neuf membres, il pourrait "*supporter*" la présence de quatre femmes.

Les stratégies des partis préparent la succession de Pascal Couchepin sans trop s'embarrasser de considérations latérales, ni de discussions engageantes, encore moins de programmes concertés. Ils prennent en compte les seuls rapports de force et indices d'éligibilité aux Chambres fédérales et font leurs calculs en vue de

l'élection partielle du 16 septembre ainsi que des échéances ultérieures d'ici l'automne 2011. Cette perspective induit inévitablement une focalisation sur les personnes, alors qu'il s'agirait d'évoquer les enjeux politiques. Or les débats sur les priorités ne font pas les gros titres et s'avèrent donc largement inefficaces. Car au total le Conseil fédéral se résume à sept noms.

Et *basta!*, comme dit le futur ancien ministre de la santé, des hautes écoles, de la formation, des assurances sociales et de la culture.

Quand l'hallali sonne pour le nouveau Code pénal

Une étude récente montre pourtant que les peines plus sévères ne sont pas plus efficaces

Alex Dépraz (15 juin 2009)

La plus importante révision du droit pénal suisse menace de prendre l'eau à peine deux ans après son entrée en vigueur. Le Conseil national a consacré une demi-journée à fustiger ce code qu'il avait adopté sans grand débat (cf. DP 1653). Il a accepté une kyrielle de motions demandant de revenir sur les principales innovations du nouveau Code pénal que sont le caractère subsidiaire des courtes peines de prison et le sursis partiel. Il s'en est fallu

d'une seule voix au Conseil national pour que le principe même des jours-amendes passe à la trappe. La semaine suivante, le Conseil des Etats a suivi une méthode plus sénatoriale : il a préféré renvoyer à sa commission la seule intervention parlementaire au programme de sa session extraordinaire - qui n'aura duré que quelques minutes - de manière à pouvoir s'accorder un temps supplémentaire de réflexion.

Un délai qui n'a rien d'un luxe. Deux ans est une période bien trop courte pour procéder à une évaluation du nouveau code qui ait un tant soit peu de crédibilité scientifique. En forme de boutade, le Professeur Kuhn, qui était membre de la commission d'experts à l'origine de la réforme, a déclaré qu'actuellement "*toute personne qui prétend quoi que ce soit dit n'importe quoi!*" Une révision menée tambour